



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 19 septembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 10    Fin : 19 h 14

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018  
201809-227**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2018 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018 et de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018 à 17 h
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances

- 5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
  - 5.3 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2018
  - 5.4 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère madame Anne St-Laurent
  - 6. RAPPORT DES SERVICES**
  - 6.1 Contribution monétaire de 23 674,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162, 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.2 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 219-223, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.3 Recommandation de la Commission de circulation
  - 6.4 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
  - 6.5 Entente dans le cadre du projet d'agrandissement de AIM pour l'utilisation du domaine public prévue au règlement 649
  - 7. RÉGLEMENT**
  - 7.1 Adoption - règlement 24-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est afin d'y ajouter une règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé
  - 7.2 Adoption - règlement 649-2 - Règlement modifiant le règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droit d'usage
  - 7.3 Adoption - règlement 76-2018 - Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
  - 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
  - 7.5 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
  - 8. CONTRAT**
  - 8.1 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-15 - Réfection de la chaussée 2018 - en béton compacté rouleau (sur une partie de l'avenue Broadway-Nord)
  - 8.2 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-16 - Étude de faisabilité: reconstruction / mise en valeur de la rue Sherbrooke sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
  - 8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel de ville- 57 372,52 \$ incluant les taxes
  - 8.4 Renouvellement du contrat TPST-2017-15 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts - 141 258,15 \$ taxes incluses
  - 8.5 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés - avenue Marien - 63 456,75 \$ taxes incluses
  - 8.6 Réception provisoire dans le cadre du projet TPST-2017-03T - Fourniture et aménagement de plates-bandes
  - 9. PERSONNEL**
  - 9.1 Nomination de monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10 à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 25 août 2018
  - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
  - 10.1 Don de 500 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour le Bal des Aînés 2018
  - 11. DIVERS**
  - 11.1 Aucun
  - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
  - 12.1 Aucun
  - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **PROCÈS-VERBAL**

4.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018 À 17 H**

**201809-228**

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018 et de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018 à 17 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 13 septembre 2018.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2018**

5.3

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 août 2018.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA CONSEILLÈRE MADAME ANNE ST-LAURENT**

5.4

Le greffier dépose la déclaration d'intérêts pécuniaire de madame la conseillère Anne St-Laurent.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 23 674,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162, 4 281 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201809-229**

6.1

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162 et 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 23 674,40 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain, telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

D'abroger la résolution 201808-202 à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 219-223, AVENUE BROADWAY, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201809-230**

6.2

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 219-223 avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE CIRCULATION**

**201809-231**

6.3

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'interdiction de se garer sur l'avenue Marien (côté EST) entre les rues Ontario et Sherbrooke.

Considérant la recommandation de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ajouter les panneaux de signalisation interdisant le stationnement sur le côté EST de l'avenue Marien entre les rues Ontario et Sherbrooke.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**201809-232**

6.4

Considérant que la municipalité a démontré un intérêt pour l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire recommande la signature de l'entente de partenariat avec Hydro Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE AIM POUR L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PRÉVUE AU RÈGLEMENT 649**

**201809-233**

6.5

Considérant que La Compagnie Américaine de Fer & Métaux (AIM) utilisera l'emprise publique durant ses travaux.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'autoriser l'usage de l'emprise par AIM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre la ville de Montréal-Est et la compagnie Américaine de Fer & Métaux et d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÈGLEMENT**

7.

**ADOPTION - RÈGLEMENT 24-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT À LA SUITE DE LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ**

7.1

**201809-234**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 649-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE AFIN DE MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES AINSI QUE L'AJOUT D'ENGAGEMENTS POUR LES DEMANDEURS DE DROIT D'USAGE**

7.2

**201809-235**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 649-2 - Règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droit d'usage.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 76-2018 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

7.3

**201809-236**

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 76-2018 - *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.*

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208**

**201809-237**

7.4

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un premier projet de règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

**ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208**

**201809-238**

7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-15 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE 2018 - EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU (SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY-NORD)**

**201809-239**

8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-15 - Réfection de la chaussée 2018 - en béton compacté rouleau (sur une partie de l'avenue Broadway-Nord).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassent les coûts prévus au budget.

D'autoriser la Direction Travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-16 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ: RECONSTRUCTION / MISE EN VALEUR DE LA RUE SHERBROOKE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201809-240**

8.2

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-16 - Étude de faisabilité: reconstruction / mise en valeur de la rue Sherbrooke sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassent les coûts prévus au budget.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-17 - RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SOUS-SOL, 4<sup>E</sup> ET 5<sup>E</sup> ÉTAGES DE L'HÔTEL DE VILLE- 57 372,52 \$ INCLUANT LES TAXES**

**201809-241**

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel de ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 57 372, 52 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-17.

D'octroyer le contrat à Les architectes Labonté Marcil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TPST-2017-15 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - 141 258,15 \$ TAXES INCLUSES**

**201809-242**

8.4

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de Montréal-Est de prolonger, pour une année, le contrat actuel et de réévaluer la situation selon les stratégies d'intervention sur nos infrastructures.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat TPST-2017-15 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts pour une période d'un an.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS - AVENUE MARIEN - 63 456,75 \$ TAXES INCLUSES**

**201809-243**

8.5

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux d'un montant de 63 456,75 \$ et de payer à l'entreprise Houle Excavation toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 20 juin 2018.

D'emprunter au fonds de roulement la somme totale de 66 796,57 \$ afin de payer les dépenses liées à ce projet et de rembourser le fonds sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2017-03T - FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES**

**201809-244**

8.6

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPST-2017-03T.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL**

9.

**NOMINATION DE MONSIEUR MATHIEU VILLENEUVE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B », GROUPE 10 À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 25 AOÛT 2018**

**201809-245**

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer, rétroactivement au 25 août 2018, monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus. Monsieur Mathieu Villeneuve est soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 25 août 2018, pour répondre aux exigences du poste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

**DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST POUR LE BAL DES AÎNÉS 2018**

**201809-246**

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 500 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour le Bal des Aînés 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 35    Fin : 20 h 38



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

14.

**201809-247**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 39.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Robert Coutu (S)*  
ROBERT COUTU  
Maire

*Roch Sergerie (S)*  
ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier